

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 AOÛT 2023 à 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> août 2023, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, LACOTE Dominique, THERET Yves, FOUASSIER Francis, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SICAUT Annick, SAUGER Caroline, WIART Maryse, GAUDÉ Lydia.

Absente excusée : Mme RAVENELLE Nathalie (a donné pouvoir à M. Francis JOURDAIN).

Absents : M. ROY Antoine, Mme BECCA VIN Sandrine.

Nombre de membres	13
Présents	10
Exprimés	11

Madame SAUGER Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 19 juin 2023 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Vente camion benne
2. Retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre
3. Avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028
4. Fin de la pré-collecte des ordures ménagères
5. Approbation du RPQS gestion et élimination des déchets
6. Devis divers
7. Projet OSTWIND
8. Programme santé
9. Informations au conseil municipal
10. Dates à retenir

**Délibération n° 38/2023 du 8 août 2023  
Cession d'un véhicule communal**

Monsieur le Maire expose que la commune de Lye est propriétaire d'un véhicule communal acquis d'occasion le 23 juin 2004 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque : Iveco

Immatriculation : 5448SC36

Date d'achat : 23 juin 2004

Valeur nette comptable : 14585,22 euros

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule, il est nécessaire de procéder à la vente du camion benne Iveco et le sortir de l'inventaire patrimonial.

La cession de ce véhicule communal interviendrait de gré à gré au prix de 4000 euros.

Le garage Noyers Véhicules Industriels 133 Rue Nationale 41140 NOYERS SUR CHER s'en est porté acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la compétence pour décider de la cession du véhicule revient au conseil municipal,

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la vente au garage Noyers Véhicules Industriels du camion benne Iveco au prix de 4000 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat de cession du véhicule
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien
- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits de vente au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits ces cessions d'immobilisations)

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 10 août 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 10 août 2023*

**Délibération n° 39/2023 du 8 août 2023**

**Retrait de la Communauté de Communes Écueillé-Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La Communauté de Communes Écueillé-Valençay est membre du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

L'objet de ce syndicat est :

- d'informer les collectivités locales qui le composent de toutes les dispositions concernant le transport des élèves,
- de coordonner l'action de ces collectivités organisatrices de circuits,
- de regrouper les organisateurs concernés, en vue de procéder à l'assurance collective des risques qui leur incombent et aux actions jugées nécessaires pour la sécurité au titre des transports scolaires

Ce syndicat a été créé en 1978 par substitution au Syndicat de Ramassages Scolaires de l'Indre pour une durée illimitée. Son siège social est basé en Mairie de Buzançais. Il est constitué des communes et EPCI suivants :

Communes adhérentes :

Arthon, Belàbre, Chabris, Chasseneuil, Clion-sur-Indre, Crevant, Fléré-la-Rivière, Heugnes, La Berthenoux, Le Poinçonnet, Luant, Palluau-sur-Indre, Poulaines, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Pierre, Prissac, Reully, Saint-Août, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Marcel, Saint-Maur, Selles-sur-Nahon, Vendoeuvres

Syndicats Intercommunaux adhérents : Syndicat du Collège d'Ardenes, Syndicat de la Région d'Argenton-sur-Creuse, Syndicat du RPI Badecon Le Pin/Chavin/Le Menoux/Malicornay, Syndicat du Blanc, Syndicat du RPI Bouges-le-Château/Baudres/Rouvres-les-Bois, Syndicat de Buzançais, Syndicat du RPI Chassignolles/Le Magny, SIVOM de la Région de Châtillon-sur-Indre, Syndicat des écoles de

Cuzon/Gargillesse/Saint-Plantaire/Orsennes/Pommiers, Syndicat de Déols, SIVOM d'Ecueillé, Syndicat du RPI Gournay/Maillet, Syndicat du secteur d'Issoudun, Syndicat du RPI La Berthenoux/Saint Christophe en Boucherie/Thevet Saint-Julien/Vic-Exempt, SIVU de La Châtre, Syndicat du RPI Lourouer-Saint-Laurent/Nohant-Vic-Saint Chartier/Verneuil sur Igneraie, Syndicat de Luant, Syndicat du RPI Lys Saint-Georges/Sarzay/Tranzault, SIVOM de Mers-sur-Indre/Montipouret, Syndicat du RPI Mouhet/La Châtre-l'Anglin, Syndicat du RPI Neuillay-les-Bois/Méobecq, Syndicat du RPI Nuret-le-Ferron/La Pérouille, Syndicat de Saint-Benoît-du-Sault, Syndicat du RPI Saint Civran/Sacieres-Saint-Martin/Chazelet/Luzeret/Roussines, Syndicat de la Région de Saint-Gaultier, SIVOM de Sainte-Sévère, Syndicat de Tournon-Saint-Martin, Syndicat du RPI Villentrois/Faverolles/Lye

Communauté de Communes adhérentes : CDC de la Marche Berrichonne, CDC de Levroux Boischaux Champagne, CDC de Champagne Boischaux, CDC Cœur de Brenne, CDC du Val de Bouzanne, CDC du Pays d'Éguzon Argenton – Vallée de la Creuse pour les communes de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont, Cuzon, Eguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre et Pommiers, CDC Ecueillé – Valençay pour les communes de Fontguenand, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vicq-sur-Nahon et Villentrois – Faverolles-en-Berry

En 2022, la contribution de la CCEV était de 430 €.

**Considérant** que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay est désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire, et que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvre l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay, le Bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du 18 avril 2023 et le conseil communautaire du 15 mai 2023 ont émis le souhait d'un retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Ce retrait se déroule en trois étapes :

1. Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCEV est amené à se prononcer sur le retrait de la CCEV du syndicat ;
2. Si la majorité qualifiée des conseils municipaux a approuvé la sortie de la CCEV, la Présidente informe le Président du syndicat de sa volonté de s'en retirer ;
3. Le Président du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre sollicite les autres collectivités et EPCI membres concernant le souhait de la CCEV de sortir du syndicat, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le principe du retrait, leur silence valant décision défavorable.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département concerné.

Les modalités financières et patrimoniales relatives à ce retrait doivent être déterminées par la CCEV et le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une délibération concordante ultérieure. A défaut d'accord, il appartiendra au Préfet saisi par la CCEV ou par le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre de régler les modalités financières et patrimoniales du retrait.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-19 et L.5212-29,

**Vu** les statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre approuvés par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017,

**Considérant** l'absence d'actif propre à la CCEV, la Présidente proposera un retrait simple, sans compensation financière.

Il convient que le conseil municipal de LYE se prononce sur le retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

**Considérant** que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay est désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire,

**Considérant** que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvre l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre,
- Demande à Monsieur le Maire d'en informer la Présidente de la CCEV,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 10 août 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 10 août 2023*

**Délibération n° 40/2023 du 8 août 2023**  
**Avis de la commune de LYE sur le Programme Régional de Santé**  
**Troisième génération (PRS3) 2023-2028 en Région Centre-Val de Loire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de la Région d'émettre un avis sur le Programme Régional de Santé troisième génération (PRS3) 2023-2028 qui fait l'objet d'une consultation réglementaire par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des raisons de l'avis négatif rendu par le Conseil Départemental de l'Indre.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** l'avis négatif rendu par le Conseil Départemental de l'Indre,

**Considérant** qu'au regard de l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation spécifique de la population du département, de l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation de l'offre de santé du département de l'Indre, de l'absence qui en découle d'orientations et d'actions précises et quantifiées permettant de mesurer réellement l'implication de l'ARS dans la politique de santé publique dont elle revendique d'assurer le pilotage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au PRS 3 2023-2028 et son annexe PRAPS.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 10 août 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 10 août 2023*

**Fin de la pré-collecte des ordures ménagères**

Suite à la réalisation du document unique d'évaluation des risques, il est ressorti que seule la communauté de communes ayant la compétence gestion des déchets pouvait effectuer la collecte. En cas d'accident, lors de la pré collecte, le maire serait tenu responsable d'autant que les véhicules communaux ne sont pas adaptés.

Un premier point a été réalisé avec la CCEV, puis un second avec l'entreprise SUEZ en charge de la collecte afin de définir les endroits les mieux appropriés pour des points de regroupement. Il s'agit d'une ébauche.

Sont concernés :

**Le Peu** : côté droit dans le sens Agglomération - I a Haute Choltière : dangereux pour les usagers avec la traversée de la route. A revoir

**La Basse Choltière** : Point de regroupement au niveau du carrefour L'Eponçay - Joux

**Les Bodins** : Point de regroupement au niveau de la croix

**Montbail** : A l'angle des bambous. S'agissant de petites routes, Jean-François Roy adjoint en charge de la voirie propose de mettre le point de regroupement au carrefour Route de Négloloc, Route de Montbail, Route des Oronnes. A revoir

**Les Oronnes** : Point de regroupement sur la parcelle en friches à gauche dans le sens Oronnes – La Collardière. A revoir

**Les Beaucerons** : Reste en l'état

**Les Sérondes** : Dans le triangle en montant en haut à droite

**L'Ormeau Guenon/Les Hauts Pommés** : Au croisement des 2 routes. Jean-François ROY suggère au carrefour de la Route de Faverolles. A revoir

**Vaux** : Reste en l'état

**Impasse du Moulin** : Point de regroupement dans l'espace aménagé existant

**La Rochellerie/La Montcoltière** : A côté de la croix. Jean-François ROY propose au carrefour de la Route du Stade. A revoir

**La Vallée** : à étudier

L'ensemble de ces points sera revu avec le chauffeur de l'entreprise SUEZ en fonction du sens de circulation, du tracé de collecte.

Jean-François ROY : Il faut penser à la voirie. Ces hameaux sont desservis par de petites routes qui ne supporteront pas le poids du camion. D'un point de vue financier, 25 % des travaux réalisés par la CCEV sont à la charge de la commune. Il faut également réfléchir au « camouflé » de ces points de regroupement qui ne sont pas très esthétiques.

Dominique LACOTE : Lorsque tous les points de regroupement seront déterminés, les usagers devront redonner leurs containers. La CCEV ne va plus fournir de sacs noirs et progressivement de sacs jaunes. A la place, les usagers concernés par des points de regroupement seront dotés de petits containers pour les emballages.

<p><b>Délibération n° 41/2023 du 8 août 2023</b> <b>Approbation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public</b> <b>d'élimination des déchets</b></p>
---

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au service de gestion des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay établi pour l'année 2022.

Il rappelle que ce document a vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Vu le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 10 août 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 10 août 2023*

#### **Devis divers**

- Plaque vibrante : 1 674 € TTC (AEB). Monsieur le Maire signera le devis
- Plusieurs devis ont été demandés :
  - o Radar pédagogique : 8 180,41 € TTC (SignauxGirod)
  - o Panneau passage piétons électronique : 3 236,47 € TTC (signauxGirod)
  - o Pose des panneaux : 2 640 € TTC (SignauxGirod)

La commune a reçu plusieurs demandes pour la pose de coussins berlinois ou passages surélevés en agglomération et en campagne. Avec le passage régulier, de tracteurs avec remorque, de camions, cette solution peut vite devenir source de nuisances pour les riverains. Des travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif auront lieu en 2024 sur RD 33, il paraît judicieux de ne pas prévoir de travaux avant.

#### **Délibération n° 42a/2023 du 8 août 2023 Avis sur le projet OSTWIND**

Monsieur le Maire dresse un compte-rendu de sa rencontre le 30 juin 2023 avec la société OSTWIND, spécialisée dans les énergies renouvelables. Leur projet de parc éolien se situerait dans le secteur de Montbail, Les Ornonnes, La Collardière avec l'implantation de 6 tours. Distance entre 2 tours : 400 à 500 mètres. Hauteur du mât : 120 mètres avec la pale : 180 m. Le vent ne doit pas souffler à plus de 25/30 km/h pour son fonctionnement. Une éolienne ne fonctionne que 25 % du temps.

Ces projets sont soumis à plusieurs contraintes : être situés à plus de 500 mètres des habitations, ne pas être couverts par un secteur avec des ondes ni par un secteur Natura 2000. Sur la commune, s'ajoute le problème de parcellaire.

A l'heure actuelle, la société OSTWIND n'a pris aucun contact avec les propriétaires.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur ce projet :

Pour : 0                                  Contre : 6                                  Abstentions : 5

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet éolien de la société OSTWIND

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 18 août 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 18 août 2023*

## Programme de santé

### **Colo'tour de l'Indre**

Cette action est menée par la MSA Berry-Touraine. Contribuant à l'augmentation de près de 30 % du taux de dépistage du cancer colorectal dans le département entre 2017 et 2019, la 1<sup>ère</sup> édition du Colo'Tour en 2018 concourt à des résultats prometteurs en matière de santé sur les territoires. Colo'Tour 2024 offre l'opportunité à la population éloignée des dispositifs médicaux et ayant des difficultés pour se déplacer, d'être acteur de leur santé. Un bilan de santé totalement gratuit et ouvert à tous sera piloté par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé suggérant des tests : cardiovasculaire, glycémie, podologie, dépistages, etc. Une animation est prévue à Lye le 19 mars 2024 à la salle des fêtes. Mme Sandra Beccavin interviendra comme bénévole sur la mise en place de ce projet.

### **Hocoia : le cabinet médical réinventé.**

Il s'agit d'une offre de soins globale et de proximité pour tous qui pourrait être portée par le Pays. Cabinet mobile de télésanté offrant un service de prévention et de dépistage en tout lieu avec par exemple : la prévention et le dépistage du cancer du sein, le dépistage du diabète, le dépistage du cancer de la peau, un check-up cardiovasculaire. Ce programme « santé de proximité pour tous » a un coût, l'année en cours est consacrée à trouver des financements et une appropriation des médecins (CPTS par exemple).

### **Medadom : Borne de télémédecine**

La société Medadom, représentée par monsieur Jacquet, est venue présenter le 2 mai 2023 un projet d'implantation d'une borne de télémédecine. Toutefois, il est utile de rappeler qu'un tel équipement avait été mis en place à l'espace Gâtines et que celui-ci avait reçu la désapprobation des professionnels de santé.

## Informations au Conseil Municipal

### **Démolition poste paragrêle**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'EARL Assailly de démonter le poste paragrêle situé aux Beaumonts sur la parcelle AC 467 pour le motif qu'il est gênant pour la culture. Monsieur le Maire donnera un avis favorable à cette demande aux motifs que : le poste ne présente aucun intérêt architectural (il est en parpaings) et qu'il n'est plus utilisé depuis de nombreuses années.

### **Vins d'honneur des commémorations**

Les membres de l'association UNCAFN attirent l'attention du conseil municipal sur le fait qu'ils ne pourront bientôt plus s'occuper des vins d'honneur des commémorations en raison de la diminution et du vieillissement des effectifs (80 ans et plus pour la majorité). Le conseil municipal prendra le relais pour la Commémoration des Cartes, le 11 novembre et le 8 mai. Les pompiers continueront à servir le vin d'honneur pour le 14 juillet.

Monsieur le Maire informe que certains administrés ont fait la remarque de l'absence des conseillers lors des commémorations.

### **Projet de cours de danse Country**

Monsieur le Maire a été contacté par Mme Vanessa Larchet qui a le projet de donner des cours de danse Country à la salle des fêtes une fois/mois de 19 h à 22 h. Conformément à la délibération n° 03/18 du 15 janvier 2018, seule la consommation d'électricité sera demandée.

### **Stationnement d'une semi-remorque**

Le nouveau locataire du 371 route de Villentrois est chauffeur routier et rentre chez lui avec son ensemble routier en accord avec son employeur. Il a sollicité l'autorisation de déposer sa remorque sur le terrain communal situé auprès du pôle santé. Monsieur le Maire a donné son accord.

## Dates à retenir

**19 & 20 août** : Terr'Agri au lieu-dit Patagon commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry

**25 août** : Pot de bienvenue à 11 h 00 devant la boulangerie

**27 août** : Commémoration des Cartes

**12 septembre** : Visite d'une responsable des archives départementales pour la création d'un local communal archives

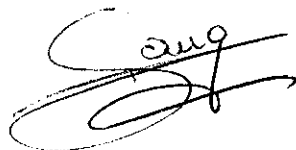
\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20 h 00

Liste récapitulative des délibérations :

Numéro de délibération	<b>COMMUNE DE LYE</b>	
	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	
	<b>8 août 2023 à 18 h 30</b>	
<b>DC n° 38/2023</b>	Cession d'un véhicule communal	
<b>DC n° 39/2023</b>	Retrait de la Communauté de Communes Écueillé-Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre	
<b>DC n° 40/2023</b>	Avis de la Commune de LYE sur le Programme Régional de Santé Troisième génération (PRS3) 2023-2028 en Région Centre-Val de Loire	
<b>DC n° 41/2023</b>	Approbation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets	
<b>DC n° 42/2023</b>	Avis sur le projet OSTWIND	

La Secrétaire de séance,



Caroline Sauger

Le Maire,



Francis Jourdain